

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

L'an deux mille onze ;

Le 4 Avril à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 30/03/2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL – LACROIX

REPRESENTES : Mr HEURA par Mr ESCRIOU – Mr YACOUB par Mr TORNATORE

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA et ROBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

DIA n° 09-11

Monsieur DUJON, 2nd Adjoint, présente la D I A n° 09-11 par Maître CHICHA le 23 mars 2011 concernant :

Désignation du bien : **bâtiment vendu en sa totalité à usage d'habitation.**

Section des parcelles	B n° 1021	B n° 1130	C n° 662	C n° 691
Superficies des parcelles	13 496 m ²	3313 m ²	11 971 m ²	3291 m ²

Propriétaires : **SCI PHIMA**

Locaux dans un bâtiment en copropriété.

Prix : **200 000 €**

Adresse : **lieu-dit La Coste & La Bastié 06510 LE BROC.**

Considérant que les immeubles en question sont soumis au droit de préemption urbain,
Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de ne pas exercer son droit d préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures**

**LE MAIRE,
Emile TORNATORE**

Et ce par :
- Voix pour : 11
- Voix contre : 1
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 08/04/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 08/04/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication